Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

### **SOMMAIRE**

**Onglet No 1 :** Demande de concession hertzienne, dûment complétée.

(rédigée selon marche à suivre, édition Août 2007)

Onglet No 2: 2.2a, Statuts incluant le cahier des charges des responsables.

Onglet No 3 : 2.2b, Organigramme et règlement interne.

Onglet No 4 : 2.2e, Bilan et rapport d'activité de l'année 2006.

Onglet No 5: 3, grille des programmes

Onglet No 6: 4.1b, Derniers comptes annuels sont annexés et extrait bancaire

Onglet No 7: 4.3a, Les plans sur 5 ans :

Plan d'investissement et le plan d'amortissement

Compte prévisionnel de pertes et profits

Bilan prévisionnel

Onglet No 8: 4.3b, Premier plan annuel (selon structure de l'OFCOM)

Onglet No 9 : 6, Carte géographique de la zone de diffusion visée

**Onglet No 10: 6,** Annexes : faisceau hertzien, émetteur hertzien, antenne,

simulation de couverture





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### **STATUTS**

#### Titre I Nom, siège, durée

Article premier Dénomination

Sous le nom d'Association des Jeunes de Meyrin (AJM), est constituée une association sans but lucratif, organisée corporativement et jouissant de la personnalité morale, conformément aux dispositions des articles 60ss du Code Civil Suisse (CCS).

Art. 2. Siège

Le siège de l'Association est fixé à Meyrin, Route de Meyrin 307b.

Art. 3. Durée

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II Mission

#### Art. 4. Buts

L'Association a pour but de contribuer, en dehors de toute préoccupation d'ordre confessionnel, au bien-être des jeunes de la commune de Meyrin, de faciliter leurs relations mutuelles et de favoriser la communication entre jeunes et adultes. L'Association favorise également le développement harmonieux de la commune, notamment en intervenant auprès des autorités compétentes.

Art. 5. Action – rôle

L'Association s'intègre à la vie de la commune :

- ➢ elle est attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions et l'invite à participer à son assemblée générale ;
- elle s'efforce de rassembler les forces nécessaires à la poursuite de ses buts ;
- ➤ elle favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action associative.

#### Titre III Membres

#### Art. 6. Qualité de membre

Sur demande, toute personne résidant dans le canton de Genève peut être admise en qualité de membre de l'Association des Jeunes de Meyrin, si elle accepte les présents statuts et acquitte sa cotisation annuelle. L'admission est ratifiée par le Comité.

L'Association est formée de membres individuels et de membres collectifs.

L'Autorité communale, sans être membre, dispose d'une représentation de droit à l'assemblée générale.



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### Art. 7. Membres individuels

Toute personne physique manifestant de l'intérêt pour la vie de l'Association peut devenir membre individuel.

Toute personne physique ayant une activité régulière au sein de l'Association devient membre individuel.

Tout membre de l'Association doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

#### Art. 8. Membres collectifs

Tout groupement, société ou entreprise bénéficiant de la personnalité juridique ayant son siège sur le territoire du canton, ou poursuivant des buts similaires à ceux de l'Association des Jeunes de Meyrin, peut devenir membre collectif.

Les membres collectifs ont chacun un représentant qui dispose d'une voix à l'assemblée générale.

D'autre part, chaque groupement, société ou entreprise doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, pour contribuer à l'entretien du matériel et des locaux.

#### Art. 9. Acquittement de la cotisation

Le délai pour s'acquitter de cette contribution est de trente jours dès réception du bulletin de versement.

Passé ce délai, un premier rappel sera envoyé, puis un second avec des frais de retard.

Si un troisième et dernier rappel s'avérait nécessaire pour l'acquittement de la cotisation et ne serait pas payé dans un délai de 5 jours, les membres individuels et/ou collectifs seront exclus définitivement de l'Association.

#### Art. 10. Démission – exclusion

La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou lorsque le membre a atteint sa trentième année. Les cas de dérogation concernant l'âge des membres sont réservés.

Les membres peuvent démissionner en tout temps. Toutefois, les membres du Comité ne peuvent démissionner qu'à l'assemblée générale ordinaire, avec un préavis écrit de deux mois. Les cas de force majeure sont réservés.

Tout membre qui par son attitude ou ses actes, discrédite l'Association, manque à son devoir de discrétion, compromet les buts de l'Association, outrepasse ses pouvoirs, peut être exclu par décision du comité. Dans ce cas, la présence de deux membres du comité sur trois est requise.

#### Art. 11. Devoir de discrétion

Les membres de l'Association ont un devoir de discrétion envers l'Association, ses membres et ses usagers.



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

Art. 12. Responsabilité

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association, garantis uniquement par les biens sociaux.

#### Titre IV Assemblée générale

Art. 13. Convocation – délai – ordre du jour – procès-verbal L'assemblée générale est convoquée par le comité deux fois par année civile.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées en tout temps sur l'initiative du comité ou à la demande d'un cinquième des membres.

Les convocations, ainsi que l'ordre du jour, doivent être adressées personnellement aux membres par le comité vingt jours avant la date de l'assemblée générale.

Les propositions individuelles doivent parvenir au comité dix jours avant la date de l'assemblée générale.

Un point non prévu à l'ordre du jour peut faire l'objet d'une délibération et d'un vote si la majorité des membres présents donne son accord.

Le procès-verbal de chaque assemblée, signé par le/la président(e) sera approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire suivante.

#### Art. 14. Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle l'exerce notamment dans les domaines suivants:

- délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour;
- approuver les rapports d'activités et les comptes annuels de l'exercice écoulé et donner décharge au comité sortant;
- > se prononcer sur l'orientation de l'action, de la politique d'animation et le budget annuel de l'Association pour l'exercice suivant;
- élire au 1<sup>er</sup> tour, l'administrateur/trice, le/la responsable de Meyrin FM, le/la secrétaire, ainsi que deux vérificateurs/trices des comptes;
- → élire au 2<sup>ème</sup> tour le/la président(e) à choisir entre le/l'administrateur/trice et le/la responsable de Meyrin FM pour présider la 1<sup>ère</sup> année. La 2<sup>ème</sup> année sera automatiquement présidée par le 2<sup>ème</sup> membre;
- modifier les statuts;
- fixer le montant de la cotisation;
- > statuer sur les recours éventuels contre les décisions d'exclusion prise par le comité.

Art. 15. Vote



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président/e est déterminante.

Chaque membre dispose d'une voix délibérative. Les élections et votations ont lieu à main levée, sauf si la majorité des membres présents demande le bulletin secret.

#### Art. 16. Vérificateurs et vérificatrices des comptes

Les vérificateurs/trices des comptes peuvent être membres de l'Association mais pas du comité. Ils/elles prennent connaissance de comptes bouclés et rendent leur rapport lors de l'assemblée générale ordinaire.

#### Titre V Comité

#### Art. 17. Election – convocation – délibération

Le comité est élu par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans et se compose de trois membres comprenant l'administrateur/trice, le/la responsable de Meyrin FM et le/la secrétaire.

Le comité se réunit deux fois par mois. Il est convoqué une semaine à l'avance par le/la président/e ou sur demande de l'un des membres du comité.

Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer les affaires de l'Association et vis-à-vis des tiers. Le comité peut également délibérer lorsque deux membres sur trois au moins sont présents.

Le comité dirige l'Association de manière collégiale. Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'Association doivent circuler au sein de ce comité.

Le comité a le devoir d'informer les membres des décisions et mesures prises lors de ses réunions.

#### Art. 18. Mandat – tâches

Le comité gère et représente l'Association, en conformité avec les statuts et les décisions de l'assemblée générale.

L'Association est valablement engagée par les signatures conjointes du/de la président/e et d'un autre membre du comité.

#### Son mandat est de:

- > veiller à la bonne marche de l'Association conformément à ses buts;
- veiller à ce que le fonctionnement de ses activités soit en tous points conforme aux exigences fédérales, cantonales et communales en la matière;
- encourager la participation des membres à la vie de l'Association;
- > gérer les biens de l'Association et veiller à ce qu'elle dispose des moyens nécessaires et



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

adéquats;

- > approuver le programme d'activités, en fonction des besoins de la population, et s'assurer de sa réalisation;
- veiller à l'entretien et à l'aménagement des locaux et des équipements;
- assurer les relations avec les autorités communales, cantonales et fédérales, ainsi qu'avec tous les organismes concernés par ses activités;
- communiquer à l'autorité communale les comptes et le rapport d'activités annuel, le programme d'activités, le budget de fonctionnement, ainsi que les convocations aux assemblées générales;
- convoquer l'assemblée générale.

#### Titre VI Cahier des charges

#### Art. 19. Président/e

Le/la président/e a pour tâche de coordonner l'activité du comité d'une part et de présider les assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'autre part. Il/elle se charge de convoquer le comité aussi souvent que possible au moins deux fois par mois.

Il/elle est responsable de la bonne exécution du mandat et des tâches du comité. Il/elle répond des activités de l'Association devant les autorités communales et cantonales ainsi qu'avec tous les organismes concernés par ses activités.

#### Art. 20. Administrateur/trice

Le/la responsable administratif veille à l'entretien et à la salubrité des locaux de l'Association. Le nettoyage des locaux est le travail de tout utilisateur et ne lui est pas exclusivement réservé. Il/elle est responsable des relations avec les Services Industriels et la compagnie de téléphone. Il/elle établit un règlement des locaux.

Il/elle s'occupe également de l'aspect financier de l'Association et des négociations de subventions avec nos donateurs. Il/elle assure le contact avec les assurances et la Suisa.

Il/elle se charge d'élaborer les projets de présence aux différentes manifestations de la commune et de ses environs et d'élaborer des projets publicitaires avec des partenaires ou des groupements communaux désirant se faire connaître par le biais de l'Association et plus particulièrement par le biais de Meyrin FM. Il/elle est en outre chargé de l'image médiatique donné par la présence publicitaire de celle-ci.

Il/elle est l'organisateur/trice de tous les événements de l'Association. Il/elle est le coordonnateur entre les domaines techniques et administratifs de l'Association et les partenaires associés pour ces projets. Il/elle est en droit de recevoir toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de son travail.

#### Art. 21. Responsable de Meyrin FM



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

Les charges du/de la responsable Meyrin FM se rapportent à tout l'aspect artistique et journalistique de la radio. Il/elle est le contact de tous les animateurs, chroniqueurs et journalistes qui prennent la parole à l'antenne. Il/elle communique les dernières informations relatives aux activités de la radio. Des réunions régulières permettent de garder un suivi constant sur les nouveautés musicales, les événements, les spectacles et sur leur promotion à l'antenne.

Il/elle se charge de l'illustration sonore à l'antenne à l'aide des différents jingles et bien entendu à l'aide de la programmation musicale. Cette dernière étant alimentée grâce aux contacts avec les maisons de disques dont il/elle assure la bonne communication en envoyant régulièrement une playlist des titres diffusés sur Meyrin FM.

Il/elle sélectionne les maquettes dignes d'intérêt et discute de l'attribution d'une plage horaire à une nouvelle émission dans la grille des programmes, en donnant son préavis.

Le/la responsable Meyrin FM s'occupe également de l'entretien et de la réparation du matériel. Il/elle effectue régulièrement un travail de prévention auprès des responsables de chaque émission. Il/elle explique l'utilisation du matériel aux nouveaux et oriente les animateurs et chroniqueurs sur la façon de se servir de leur voix au micro. D'autre part, il/elle sensibilise les DJ's en herbe sur le volume et la qualité sonore de la musique diffusée.

Il/elle a la tâche de se renseigner sur les nouveautés techniques et le devoir d'informer le Comité sur la nécessité de nouveaux éléments de matériel.

Il/elle a la tâche de superviser la création et la mise jour des informations du site web de Meyrin FM.

#### Art. 22. Secrétaire

Les charges du/de la secrétaire se rapportent à tout ce qui est de l'envoi des convocations aux membres pour les Assemblées Générales, la prise et la rédaction des procès-verbaux lors des réunions du comité et des assemblées.

Il/elle a la charge de la mise à jour de la liste des membres de l'association et des contacts externes.

Il/elle s'occupe de la réception et de la distribution du courrier au sein de l'association et de la radio

II/elle a la charge de la correspondance de l'association.

#### Art. 23. Vérificateurs/trices des comptes

Les vérificateurs/trices des comptes se chargent de contrôler et de vérifier la bonne tenue des comptes, d'année en année. Le délai pour rendre les comptes audités est fin janvier.

#### Titre VII Ressources

#### Art. 24. Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par les subventions communales et cantonales, les dons, les legs, le produit des activités et manifestations qu'elle organise, le prix des cotisations fixées par l'assemblée générale, la publicité résultant de l'activité de Meyrin FM.



Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### Titre VIII Modification des statuts

Art. 25. Modification

Toute proposition de modification des statuts doit figurer in extenso avec l'ancien texte dans la convocation à l'assemblée générale qui statuera.

Pour être valable, la décision doit obtenir deux tiers des membres présents.

#### Titre IX Dissolution – liquidation

Art. 26. Dissolution

L'Association peut décider de sa dissolution en tout temps, à la majorité absolue de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée est convoquée dans ce but, qui statuera à la majorité des membres présents.

Art. 27. Liquidation

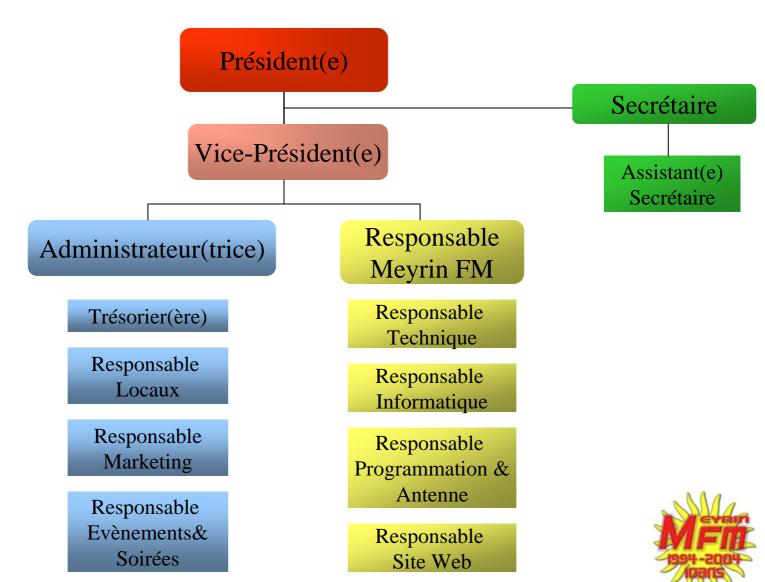
L'assemblée générale élit un comité chargé de la liquidation.

Après payement des dettes, l'actif de l'Association dissoute est donné à une association poursuivant des buts analogues et dans laquelle les pouvoirs publics sont représentés.

Statuts approuvés en assemblée générale le 25 octobre 2004



## Organigramme de l'AJM





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

### Règlement Interne

#### Art.1 - Locaux & matériel de l'AJM (Meyrin FM)

Chaque détenteur(trice) de la clé est responsable des personnes qu'il(elle) introduit dans les locaux de l'AJM (Meyrin FM) et de l'utilisation du matériel mis à disposition.

Chaque personne doit impérativement remplir <u>le cahier de passage</u> lors de <u>son arrivée</u>, indiquer la date et l'heure ainsi que toute remarque ou observation, telles que :

- matériel technique (micro, CD, MD, platines, etc...) étant hors service ou endommagé,
- le chauffage (défectueux ou éteint),
- ❖ et tout autre dégât (vitre cassée, porte coincée, évier bouché, etc...).

Lors de <u>son départ</u>, le détenteur(trice) de la clé doit à nouveau impérativement remplir <u>le cahier de passage</u> comme à son arrivée et indiquer son heure de départ, ses commentaires s'il y a lieu, <u>son nom et sa signature</u>.

CHAQUE MEMBRE EST RESPONSABLE DU MATERIEL QU'IL UTILISE, EN CAS DE DETERIORATION, CE DERNIER LUI SERA FACTURE.

CHAQUE MEMBRE EST RESPONSABLE DE SES EFFETS PERSONNELS.

L'ASSOCIATION DES JEUNES DE MEYRIN ET MEYRIN FM DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE VOL DANS LES LOCAUX.

#### Art. 2 – Etat des lieux des locaux

A votre arrivée, le local doit normalement être en ordre comme après votre départ (volets et fenêtres fermés, vaisselle lavée, bar propre, etc...).

Nous souhaitons vous rappeler que ces locaux ne sont pas un lieu de foire. Cela implique qu'il faut respecter un certain <u>calme dès 22 heures</u>, cela afin de ne pas incommoder notre voisinage.





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### Art. 3 – Propreté, sécurité & tranquillité des locaux

Il est formellement interdit de manger, de boire et de fumer dans le local suivant :

Local Radio (régie, table interview, partie DJ's).

<u>Toute boisson alcoolisée</u> apportée lors de votre passage doit impérativement être évacuée lors de votre départ (même les bouteilles pleines ou entamées), pour la simple raison qu'il y a des animateurs mineurs à présent dans l'AJM – Meyrin FM.

Il incombe aussi à chacun lors de son passage à l'AJM (Meyrin FM), de laver et ranger tous les verres et cendriers à leur place initiale ou être mis à la poubelle (verres en plastique bien entendu).

<u>Les poubelles</u> pleines doivent être vidées, changées et sorties <u>tous les mercredis et</u> <u>dimanches soirs</u> et déposées au bord de la route de Meyrin sur votre gauche en sortant.

TOUTES LES SUBSTANCES ILLEGALES DEVANT LA LOI SONT FORMELLEMENT INTERDITES A L'INTERIEUR DES LOCAUX DE I'AJM (MEYRIN FM) AINSI QUE DEVANT L'ENTREE DE CES DERNIERS.

TOUTES LES PERSONNES NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE EMISSION N'ONT PAS L'AUTORISATION D'ETRE DANS LE LOCAL D'INTERVIEW ET AQUARIUM.

#### Art. 4 – Utilisation du téléphone

Le téléphone mis à disposition par l'AJM (Meyrin FM), n'est pas un moyen de distraction, ni une cabine téléphonique gratuite; les <u>coûts trop élevés</u> seront facturés aux personnes concernées selon le relevé envoyé par Swisscom chaque mois.

#### Art. 5 – Animaux

La présence d'animaux est acceptée dans les locaux de l'AJM (Meyrin FM), mais <u>le maître</u> de l'animal <u>sera tenu pour responsable</u> de tous les dégâts causés par ce dernier.





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### Art. 6 - Parking

Le chemin d'accès à l'AJM (Meyrin FM) venant de la route de Meyrin et finissant derrière le verger n'est nullement un parking; ce dernier est strictement utilisable en cas de livraison de courte durée: 5 minutes.

<u>Les parkings</u> mis à disposition sont ceux se trouvant sur et sous la place de l'église (payant).

#### Art. 7 - Comité

Les membres du comité de l'AJM (Meyrin FM) peuvent passer à tout moment afin de contrôler le bon déroulement des émissions.

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CE REGLEMENT VA AU DROIT DE SANCTION.

AUCUNE DISTINCTION NE SERA FAITE (MEMBRES OU ANIMATEURS OU MEMBRES DU COMITE DE l'AJM - MEYRIN FM)

CHAQUE RESPONSABLE D'EMISSION SE PORTE GARANT DE SES INVITES ET IL LUI INCOMBE DE LES INFORMER DU PRESENT REGLEMENT.

Ce règlement est établi par le comité et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée indéterminée.





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### POLITIQUE D'ANTENNE DE MEYRIN FM

#### Comment parler à l'antenne et que dire ?

- Il faut préparer son intervention à l'antenne, être concentré pendant toute l'émission et ne rien faire d'autre qui soit susceptible de troubler cet état d'esprit. Il ne faut rien laisser au hasard.
- Ouvrir et fermer les interventions en disant « Meyrin FM », éventuellement le nom de l'émission et la fréquence.
- Allez droit au but! (pourquoi utiliser 10 mots quand 5 suffisent?).
- Le « speak » doit rester compréhensible. Un sujet par intervention pour cibler l'information.
- Pas de bavardage à l'antenne. Les interventions doivent apporter une information concrète.
- Il faut être convaincu par ce que l'on dit, en gardant en tête que l'on s'adresse à des gens pour leur plaisir. Même si ça ne se voit pas, parler en ayant le sourire apporte beaucoup.
- Il faut penser à annoncer les titres et à donner des infos sur les chansons et leurs interprètes.
- Il ne faut pas dire « Au revoir » : Meyrin FM ne s'arrête pas ! Il faut opter pour une formule du style « On se donne rendez vous demain, d'ici là, le programme continue avec... » ou « La suite sur Meyrin FM avec... », etc....

#### <u>Détails</u>:

- Réfléchissez avant de parler! Est-ce que je veux dire est indispensable? Estce que je suis dans le sujet?
- Parlez dans le micro! Ca ne sert à rien de hurler depuis le fond du local technique pour réagir à ce que dit l'animateur qui est en train de parler à l'antenne.
- Evitez de dire (etc....) à l'antenne ! Cà ne veut rien dire pour celui qui écoute.





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

Le meilleur moyen de s'améliorer et de constater où l'on doit se corriger est d'enregistrer ses interventions et de les réécouter.

#### Les devoirs de l'animateur / technicien

- L'animateur démarre sa tranche à l'heure et laisse l'antenne à son successeur à l'heure. « C'est très convivial d'entendre les deux animateurs parler ensemble lors du passage d'antenne, tout en essayant de ne pas trop en rajouter...»
- L'animateur doit utiliser les jingles d'habillage de Meyrin FM lors de changement d'heure, de flash d'information et de jeux.
- L'animateur doit identifier Meyrin FM et/ou son émission entre les titres diffusés à l'antenne.
- L'animateur doit équilibrer le temps de paroles et celui de la musique (2 à 3 minutes de paroles au maximum.)
- L'animateur doit mettre impérativement un jingle d'habillage Meyrin FM et/ou de son émission toutes les 15 minutes soit a-capella pour les émissions de mix, soit un jingle normal dans les émissions traditionnelles. Mettez en au maximum 8 par heure sans compter vos propre jingle d'émission. «Ne pas mettre trop de jingles, à la longue c'est casse-pied».
- L'animateur qui ne peut pas faire son émission doit le signaler au responsable d'antenne au moins 48 heures à l'avance pour avoir le temps de faire le nécessaire.
- L'animateur ne change pas l'horaire de son émission sans en faire la demande écrite au responsable d'antenne qui statuera selon les tranches disponibles sur la grille des programmes.
- Les animateurs ne doivent pas prendre l'antenne en dehors des heures qui leur sont attribuées (passer des jingles ou des musiques qui ne sont pas programmés auparavant dans l'ordinateur par le responsable d'antenne et ses assistants) pour ne pas faire de répétitions.
- L'animateur qui commence une nouvelle émission doit la faire durant une période minimum de 3 mois.





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

 L'animateur doit faire une intervention toutes les 15 à 20 minutes pour apporter un minimum d'informations à l'auditeur et ceci dans toutes les émissions.

#### Rubrique et Info

- Les flash d'informations ne doivent pas dépasser 3 à 4 minutes.
- Les coupures pubs sont au nombre de deux par heure et d'une durée de 2 minutes chacune au maximum (sans intérêt pour le moment).
- Les chroniques sur le cinéma, le sport ou autres ne doivent pas dépasser 3 minutes.

#### Réservation des studios

 Les animateurs doivent prévenir le ou la responsable des locaux 24 heures à l'avance.

**NB**: Le (la) responsable d'antenne et ses assistants ont la priorité pour l'utilisation du matériel en dehors des heures indiquées sur la grille des programmes.

**ATTENTION!** Le comité est autorisé à passer à n'importe quel moment dans les émissions et ceci pour faire respecter les règlements même si ça gêne certains d'entre vous.

L'émission qui ne suivra pas cette politique d'antenne se verra infliger un avertissement les deux premières fois puis, à partir de la troisième fois, l'émission sera suspendue et c'est le responsable d'antenne, avec le comité, qui décidera de son avenir à l'antenne.

#### Logiciel d'automation musical

Dans les heures où aucun animateur n'est à l'antenne, le diffuseur automatique de la radio est programmé pour fonctionner seul avec un programme comprenant la musique, les jingles, de même que des émissions et des chroniques enregistrées ou rediffusées.







# Association des Jeunes de Meyrin - Meyrin FM Radio Meyrin FM Route de Meyrin 307b - CP 225 - CH 1217 MEYRIN 1

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch



#### BILAN 01.01.2006 au 31.12.2006

Sous-catégorie	Ca	aisse	Crédi	t Suisse n°1	Crédit	Suisse n°2	F	oste		Total
REVENUS										
Recette Cotisations membre AJM	SFr.		SFr.	2'050.00	SFr.		SFr.		SFr.	2'050.00
Intérêts Créanciers	SFr.	-	SFr.	28.73	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	28.73
Subvention Communale	SFr.	-	SFr.	55'000.00	-	-	SFr.	_	SFr.	55'000.00
Total Recette	SFr.	-	SFr.	57'078.73	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	57'078.73
TOTAL REVENUS	SFr.	_	SFr.	57'078.73	SFr.	_	SFr.		SFr.	57'078.73
	<u> </u>		<u> </u>	0.0.0.0	••••		<u> </u>			0. 0.0.0
DÉPENSES										
Amortissement										
Adm. Matériel-Informatique	SFr.	-	SFr.	312.05	_	-	SFr.	-	SFr.	312.05
Antenne-Matériel Informatique	SFr.	-	SFr.	2'217.20	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	2'217.20
Diffusion-Matériel Transmission	SFr.	-	SFr.	3'949.45	SFr.	=	SFr.	-	SFr.	3'949.45
Matériels Informatique Divers	SFr.	-	SFr.	26.95		-	SFr.	-	SFr.	26.95
Total Amortissement	SFr.	-	SFr.	6'505.65	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	6'505.65
Charges Diverses	05-		05.		05		05.		05.	
Cachets DJ's	SFr.	-	SFr.	41045.00	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	41045.00
Cadeaux	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	1'815.60	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	1'815.60
Location de matériel	SFI. SFr.	-	SFr.	-	SFI. SFr.	-	SFI. SFr.	-	SFI. SFr.	-
Produits promotionnels Publicité promotionnelle	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-
Total Charges Diverses	SFr.	-	SFr.	1'815.60	SFr.	-	SFr.	_	SFr.	1'815.60
Diffusion	QE <sub>r</sub>		QE,	601 75	QE <sub>r</sub>		QE <sub>r</sub>		QE,	601 75
Diffusion Stream Internet	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	681.75 14'557.20	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	681.75 14'557.20
Liaision Télégenève  Total Diffusion	SFr.	<u> </u>	SFr.	15'238.95	SFr.	<u> </u>	SFr.		SFr.	15'238.95
Total Dilusion	SFI.	-	SFI.	15 236.95	SFI.		SFI.	-	SFI.	15 230.95
Frais d'Exploitation			0=							
Abonnement divers journaux	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	-
Aménagement Locaux	SFr.	-	SFr.	190.05	SFr.	=	SFr.	-	SFr.	190.05
Assurances	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	=	SFr.	-	SFr.	-
Connexion ADSL-Abonnement	SFr.	-	SFr.	2'928.30	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	2'928.30
Cotisations Associations	SFr.	-	SFr. SFr.	500.00	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	500.00
Divers Frais	SFr. SFr.	-	SFr.	411.70		-	SFr. SFr.	-	SFr. SFr.	411.70
Droits divers Fournitures de bureau	SFr.	39.80	SFr.	12'450.40 599.60		-	SFr.	-	SFr.	12'450.40 639.40
Frais Bancaire et postaux	SFr.	39.00	SFr.	166.35		-	SFr.	_	SFr.	166.35
Frais de déplacement	SFr.	_	SFr.	135.60		_	SFr.	_	SFr.	135.60
Frais de deplacement	SFr.	-	SFr.	57.20		_	SFr.	_	SFr.	57.20
Frais Postaux	SFr.	389.10	SFr.	723.45		_	SFr.	_	SFr.	1'112.55
Produits d'entretien	SFr.	15.60	SFr.	71.25		_	SFr.	_	SFr.	86.85
Site Web	SFr.	-	SFr.	230.00		_	SFr.	_	SFr.	230.00
Téléphone 022/785.10.00	SFr.	_	SFr.	851.35		_	SFr.	-	SFr.	851.35
Téléphone 022/785.46.73	SFr.	-	SFr.	358.25		-	SFr.	-	SFr.	358.25
Total Frais d'Exploitation	SFr.	444.50	SFr.	19'673.50	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	20'118.00
Matériels										
Entretien matériel audio	SFr.	-	SFr.	860.00	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	860.00
Entretien matériel informatique	SFr.	-	SFr.	1'739.65		-	SFr.	-	SFr.	1'739.65
Total Matériels			SFr.	2'599.65	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	2'599.65
TOTAL DÉPENSES	SFr.	444.50	SFr.	45'833.35	SFr.	-	SFr.	-	SFr.	46'277.85

Radio Meyrin FM
Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - info@meyrinfm.ch

### Rapport d'activité 2006

L'année 2006 est en général une année positive.

La réévaluation de l'aspect financier commencé en 2005 se poursuit en 2006. Le comité s'efforce de trouver des solutions pour réduire les frais de gestion annuels.

2006 est une année qui compte beaucoup d'arrivée; l'équipe de Meyrin FM a accueilli 15 nouveaux animateurs. Qui dit nouveaux animateurs, dit par conséquent besoin de formateurs. Un manque d'engagement se fait sentir. Seulement 3 animateurs ont investi de leur temps libre pour apprendre aux 15 nouveaux arrivés les secrets de l'animation.

Un point positif pour cette année a été les 30 jours de concession provisoire des ondes hertziennes qui nous a été octroyé par l'OFCOM au mois d'octobre durant lequel divers événements ont été organisés. Nous avons pu constater durant ces 30 jours une motivation croissante chez plusieurs de nos membres et animateurs.

#### Bilan administratif, trésorerie et locaux

Les comptes de l'Association des Jeunes de Meyrin ne sont plus en rouge pour cette année. Le déficit réalisé à la fin de l'année 2005 a été résorbé en totalité pour cet exercice et ceci grâce à des économies réalisées sur les investissements du nouveau matériel, tout particulièrement en réduisant les réparations du matériel informatique et audio.

La perte s'étant estompée, les objectifs pour les années à venir sont de réduire au maximum les charges d'exploitation afin d'alléger nos frais de fonctionnement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, notre seul revenu est la subvention communale, suite à la suppression de la redevance des quotes-parts octroyée par l'OFCOM selon les nouvelles directives fédérales.

Pour ce qui est de l'administration et son retard accumulé suite au changement de la secrétaire durant l'année 2005, il a été en partie rattrapé. Il faut savoir que les tâches administratives ont doublé dans les 3 dernières années.

Le projet des nouveaux locaux reste un dossier prioritaire pour le comité. Cette année 2006 n'aura pas apporté l'avancement attendu pour ce projet. Il reste le même, à savoir nous reloger dans les sous-sols du nouveau Jardin Robinson qui sera délocalisé selon le nouveau plan directeur du quartier des Vergers.





### Radio Meyrin FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - info@meyrinfm.ch

#### Activités de Meyrin FM

Meyrin FM se porte bien avec son programme thématique qui permet à des minorités culturelles d'y trouver leur compte.

La qualité des émissions ne cesse de s'améliorer, ce qui profite à l'image de Meyrin FM et qui permet de fidéliser les auditeurs à notre station. Le but premier de la radio est de rester une radio formatrice, mais aussi d'arriver à un niveau proche de celui de nos confrères, hormis la publicité que nous ne diffusons pas.

Un nouveau site Internet a été créé et mis en ligne au début de l'année. Il est plus convivial et est principalement axé sur l'information et l'apport d'une nouvelle image de la station.

Pour ce qui touche l'aspect technique, le principal changement de cette année aura été le remplacement du programme d'automation musicale.

Ce changement a permis d'alléger le travail de la programmation en facilitant l'insertion des musiques et de faciliter l'utilisation pour les animateurs.

#### **Evènements et soirées**

L'événement principal de cette année aura été la diffusion hertzienne provisoire du mois d'octobre 2006 qui a été un beau succès. Une estimation d'environ 20'000 auditeurs journaliers a été calculée en lieu et place des 5'300 auditeurs habituels du câble.

Cette période nous a permis de mettre en place plusieurs manifestations qui faisaient partie des exigences de la demande déposée auprès de l'OFCOM pour l'octroi de cette diffusion de courte durée sur les ondes hertziennes.

Il faut dire que ce mois d'octobre ne fut pas de tout repos, un vrai marathon de 30 jours.

Samedi 7 octobre 2006 : MOA Club

Retransmission de la soirée « Syndicate of Law »

Vendredi 20 octobre 2006 : MOA Club

Retransmission de la soirée « Rimini Dance Party »





### **Radio Meyrin FM**

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - info@meyrinfm.ch

#### Samedi 21 octobre 2006 : Emission spécial anniversaire Meyrin FM

Meyrin FM d'hier à aujourd'hui, présentation des émissions actuellement sur Meyrin FM ainsi que l'interview d'anciens animateurs aujourd'hui partis chez nos confrères.

#### Dimanche 22 octobre 2006 : Fête de la Glace

Disco sur glace à la patinoire de Meyrin, animée par Meyrin FM.

#### Samedi 28 octobre 2006 : Marathon

En clôture de ces 30 jours d'ondes hertziennes, émission spéciale en direct du Sak's Café avec de nombreux invités de prestige jusqu'à minuit.

Dès minuit les DJ's résidents de Meyrin FM ont repris le relais depuis le Club les « Trois Huit » pour un live jusqu'à 5 heure du matin.

N'oublions pas un événement incontournable, le **Paléo Festival** du **17 au 23 juillet 2006**. Meyrin FM est toujours présent sur le terrain avec son reporter qui a récolté plusieurs interviews, notamment d'Anaïs, Les Wampas, The Kooks, Dionysos et Raphaël et assuré une émission spéciale durant tout le festival.

#### **Conclusion**

En général, cette année 2006 a été chargée. La préparation des 30 jours de concession provisoire pour les ondes hertziennes a donné particulièrement un travail considérable dans le domaine technique, mais également administratif en plus du travail courant de l'année.

On a pu constater que la motivation et surtout l'engagement ont été manquants par certains de nos membres lors de l'élaboration et l'organisation des divers événements.

En revanche, la qualité des émissions durant cette période s'est améliorée.

Meyrin, le 30 mai 2007

Pour l'association

Cristine QUIBLIER Vice-Présidente







### Meyrin FM, c'est en écoutant qu'on aime



### Grille des progammes - Antenne 022 785 10 00

- 1 -							- 1 4
H. CET	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00:00 01:00	House session	Deephouse & Detroite Session	House session	Deephouse & Detroite Session	House session	Trance	
02:00 03:00 04:00 05:00	La nuit tout en douceur	La nuit tout	MAKIMA				
06:00 07:00 08:00	Le réveil matinal tout en douceur	Le réveil matinal tout en douceur Eclectique	LA RADIO DES 1100 YELLES MU <mark>SIQUES</mark>				
09:00 10:00 11:00	Gold session	Gold session	Gold session	Gold session	Gold session	Manu 100% People Vanessa	Gold session
12:00 13:00 14:00 15:00	L'après-midi 100% Tubes, 100% Musique	New Generation Edgar, Johan & Nicolas  Qu'est-ce qu'on s'écoute Pierre-Alain	L'afternoon Stéphane  Les Squaters Edgar & Co				
16:00 17:00			Genève en long et en large Katia			Projet d'emission	Projet d'emission
18:00	LA TOTALE!	LA TOTALE!	LA TOTALE!	LA TOTALE!	News music.	News music.	Embarquement porte no 7
19:00	Animation, info aganda, hit	Animation, info aganda, hit	Animation, info aganda, hit	Animation, info aganda, hit	Strange World		Auréa & Sarah
20:00	Ecoute et Regarde	A la rencontre de Katia	<b>Totale Mix</b> Alextaz & Dr Lutz	News music.	Mourad	77	W
21:00	Jérome & T-Fox	<b>Authentique</b> Dr Lutz	Soul District Bart & Steve Price	<b>Jamrock</b> Walter	Deephouse &	MA <b>X</b> IMA	MAXIMA
22:00	House	La Funk List	Bart a Oleve Files	Trance	<b>Detroite Session</b>	LA RADIO DES JIOUVELLES MUSIQUES	LA RADIO DES JIQUYELLES MUSIQUES
23:00	session	Zone Rouge	Zone Rouge	session		ers had that op	and the sp



### Détails du compte

Détails du compte

**N° de compte** 356233-61 **Solde** CHF 67'531.71

**IBAN** CH22 0483 5035 6233 6100 0 **Banque** CREDIT SUISSE, GENEVE 70

Titulaire Association des Jeunes de Meyrin, Meyrin 1

**Description** Compte courant

Banque CREDIT SUISSE, GENEVE 70

Clearing bancaire 4835

BIC/SWIFT CRESCHZZ12A

Compte postal 12-35-2

Hotline Suisse: 0844 800 888 International: +41 844 800 888

#### ETAT: REVENUS ET DÉPENSES 01.01.2006 au 31.12.2006

Sous-catégorie	Total
REVENUS	
Recette	
Cotisations membre AJM	2'050.00
Intérêts Créanciers	28.73
Subvention Communale	55'000.00
Total Recette	57'078.73
Revenus non-affecté(e)s	0.00
TOTAL REVENUS	57'078.73
DEPENSES	
Amortissement	
Adm. Matériel-Informatique	312.05
Antenne-Matériel Informatique	2'217.20
Diffusion-Matériel Transmission	3'949.45
Matériels Informatique Divers	26.95
Total Amortissement	6'505.65
Charges Diverses	
Cadeaux	1'659.20
Total Charges Diverses	1'659.20
Diffusion	
Diffusion Stream Internet	681.75
Liaision Télégenève	14'557.20
Total Diffusion	15'238.95
Frais d'Exploitation	
Aménagement Locaux	190.05
Connexion ADSL-Abonnement	2'438.30
Cotisation Associations	500.00
Divers Frais	411.70
Droit divers	11'374.40
Fournitures de bureau	639.40
Frais Bancaire & Postaux	166.35
Frais de déplacement	135.60
Frais de Représentation	57.20
Frais Postaux	1'112.55
Produits d'entretien	86.85
Site Web	230.00
Téléphone 022/785.10.00	715.55
Téléphone 022/785.46.73	266.65
Total Frais d'Exploitation	18'324.60
Matériel	Control to the control of the contro
Entretien matériel audio	860.00
Entretien matériel informatique  Total Matériel	1'739.65 2'599.65
Transitoire à naver	
Transitoire à payer Cadeaux Auditeurs	156.40
Connexion ADSL-Abonnement	490.00
Connexion ADSL-Abonnement	490.00

#### ETAT: REVENUS ET DÉPENSES 01.01.2006 au 31.12.2006

Sous-catégorie	Total
Droit divers	1'076.00
Téléphone 022/785.10.00	135.80
Téléphone 022/785.46.73	91.60
Total Transitoire à payer	1'949.80
TOTAL DEPENSES	46'277.85
REVENUS DIMINUES DES DEPENSES	10'800.88

Radio Meyrin FM, 99.0 FM

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - info@meyrinfm.ch

#### RAPPORT DES VERIFICATEURS

Selon mandat reçu par le comité, nous certifions avoir vérifié les comptes annuels de l'Association des Jeunes de Meyrin arrêtés <u>au 31.12.2006</u>.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous avons constatés que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes.

Nous remercions la trésorière pour la bonne tenue de ces livres et demandons à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Marco TUVERI

Ludovic QUIRIGHETTI

Quizighetti

Meyrin, le 22 mars 2007





Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

#### Plan Financier 2009 à 2013

6. Recettes	2009	2010	2011	2012	2013
6.1 Subvention communale	80'000.00	65'000.00	70'000.00	65'000.00	60'000.00
6.2 Redistribution des Quote-parts	54'940.00	43'090.00	52'650.00	53'680.00	39'690.00
6.3 Recettes organisations soirées	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
6.4 Cotisations membre AJM	2'100.00	2'400.00	2'400.00	2'400.00	2'400.00
6.5 Dons divers (loterie, Casino du Lac)	0.00	0.00	14'000.00	0.00	0.00
Total des Recettes	142'040.00	116'490.00	145'050.00	127'080.00	108'090.00

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785 46 73 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

1. Frais d'exploitation	2009	2010	2011	2012	2013
1.1 Frais postaux	1'500.00	1'600.00	1'600.00	1'700.00	1'700.00
1.2 Télécommunication	4'000.00	4'100.00	4'100.00	4'200.00	4'200.00
1.2.1 Téléphones/fax	1'300.00	1'400.00	1'400.00	1'500.00	1'500.00
1.2.2 Connexion haut débit Internet (ADSL)	2'700.00	2'700.00	2'700.00	2'700.00	2'700.00
1.3 Droits Divers	20'700.00	17'750.00	19'710.00	17'840.00	15'850.00
1.3.1 Suisa (Droits d'auteurs)	12'440.00	10'170.00	11'670.00	10'240.00	8'710.00
1.3.2 Suisa (Droits des voisins)	3'730.00	3'050.00	3'510.00	3'070.00	2'610.00
1.3.3 IFPI	1'080.00	1'080.00	1'080.00	1'080.00	1'080.00
1.3.4 Publicadata	3'450.00	3'450.00	3'450.00	3'450.00	3'450.00
1.4 Assurance	860.00	860.00	960.00	960.00	960.00
1.5 Frais bancaires et postaux	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
1.6 Fournitures de bureau	2'000.00	2'200.00	2'200.00	2'400.00	2'400.00
1.7 Site Web (hébergement et nom de domaine)	230.00	230.00	230.00	230.00	230.00
1.8 Abonnement divers journaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1.9 Produits d'entretien et d'usage courant	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
2.0 Salaires stagiaires + charges sociales	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00
Total Frais d'exploitation	52'540.00	49'990.00	52'050.00	50'580.00	48'590.00

### Association des Jeunes de Meyrin Radio Meyrin FM Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

2. Matériel	2009	2010	2011	2012	2013
2.1 Entretien matériel audio	6'000.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00
2.2 Entretien matériel informatique	4'500.00	3'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Total Matériel	10'500.00	9'500.00	11'500.00	11'500.00	11'500.00

3. Ammortissement	2009	2010	2011	2012	2013
3.1 Antenne	15'000.00	4'000.00	30'000.00	4'000.00	2'000.00
3.1.1 Remplacement et/ou aquisition matériel audio	10'000.00	4'000.00	20'000.00	4'000.00	2'000.00
3.1.2 Remplacement et/ou aquisition matériel informatique	5'000.00	0.00	10'000.00	0.00	0.00
3.2 Diffusion	0.00	8'000.00	0.00	10'000.00	0.00
3.2.1 Remplacement émetteur Hertzien	0.00	0.00	0.00	10'000.00	0.00
3.2.2 Remplacement traitement de son	0.00	8'000.00	0.00	0.00	0.00
3.3 Production	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00	6'500.00
3.3.1 Création de jingles promotionnels de la radio	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3.3.2 Création de jingles pour évènements	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00
3.4 Administration	4'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00
3.4.1 Remplacement et/ou aquisition matériel informatique	4'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00
3.4 Locaux	500.00	500.00	5'000.00	500.00	500.00
3.5.1 Achat Mobilier	500.00	500.00	5'000.00	500.00	500.00
Total Ammortissement	26'000.00	19'000.00	43'500.00	21'000.00	9'000.00

# Association des Jeunes de Meyrin Radio Meyrin FM Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

4. Charges Diverses	2009	2010	2011	2012	2013
4.1 Marketing	13'000.00	7'000.00	7'000.00	13'000.00	7'000.00
4.1.1 Campagne promotionnelle	10'000.00	4'000.00	4'000.00	10'000.00	4'000.00
4.1.2 Produits promotionnels	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
4.2 Evènements et soirées	11'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	3'500.00
4.2.1 Locations de salles	1'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4.2.2 Location de matériel	2'500.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
4.2.3 Cachets DJ's	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	2'500.00
4.2.4 Publicité promotionnelle	6'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4.3 Cadeaux	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
4.3.2 Cadeaux divers pour auditrices et auditeurs	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Total Charges Diverses	27'500.00	12'500.00	12'500.00	18'500.00	13'500.00

5. Diffusion	2009	2010	2011 2012		2013
5.1 Frais de liaison des studios à l'émetteur	14'800.00	14'800.00	14'800.00	14'800.00	14'800.00
5.2 Frais de location local émetteur	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
5.3 Frais de diffusion pour internet (stream)	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00
Total Diffusion	25'500.00	25'500.00	25'500.00	25'500.00	25'500.00





# Association des Jeunes de Meyrin Radio Meyrin FM Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

Recapitulation générale	2009	2010	2011	2012	2013
6. Recettes	142'040.00	116'490.00	145'050.00	127'080.00	108'090.00
1. Frais d'exploitation	-52'540.00	-49'990.00	-52'050.00	-50'580.00	-48'590.00
2. Matériel	-10'500.00	-9'500.00	-11'500.00	-11'500.00	-11'500.00
3. Ammortissement	-26'000.00	-19'000.00	-43'500.00	-21'000.00	-9'000.00
4. Charges Diverses	-27'500.00	-12'500.00	-12'500.00	-18'500.00	-13'500.00
5. Diffusion	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00	-25'500.00
Totale général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00





## Association des Jeunes de Meyrin - Meyrin FM Route de Meyrin 307b - CP 225 - CH 1217 MEYRIN 1

Route de Meyrin 307b – CP 225 – CH 1217 MEYRIN 1 Téléphone (répondeur) & Fax : + 41 22 785-4673 internet : www.meyrinfm.ch - direction@meyrinfm.ch

### **Budget 2008**

	<u>Récapitulatif</u>								
	Charges			Recettes					
<u>1.</u>	Frais d'exploitation Page 2	SFr. 21'070.00	6. Recettes Page 7		SFr. 69'570.00				
<u>2.</u>	Matériel Page 3	SFr. 9'500.00							
<u>3.</u>	Ammortissement Page 4	SFr. 12'000.00							
<u>4.</u>	<u>Charges Diverses</u> Page 5	SFr. 11'000.00							
<u>5.</u>	<b>Diffusion</b> Page 6	SFr. 16'000.00							

Total des charges :	SFr. 69'570.00	Total des recettes :	SFr. 69'570.
)			





### Compte de résultat 1er trimestre 2008

3000	Publicité brute acquise de manière directe	
301	Parrainage brut acquis de manière directe	
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	
Publicité et	parrainage brut acquis de manière directe	-
310	Publicité brute acquise par un tiers	
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	
Publicité et	parrainage brut acquis par un tiers	-
320	) Publicité brute groupe	
321	Parrainage brut groupe	
Publicité et	parrainage brut groupe	-
3700 Publ	cité propre	-
3951 Perte	es réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
Publicité e	t parrainage brut	_
	·	
330	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	
330	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
331		
3320		
3330		-
333		-
3340	Commission à des tiers	-
Autres Pro	duits provenant de tiers	-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	-
3430	Produits résultant de locations au groupe	-
343	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	
344	Commissions d'agences sociétés du groupe	
Autres Pro	duits provenant du groupe	-
Autres Pro	duits	_
	<del></del>	

### Compte de résultat 1er trimestre 2008

Charges pou	ır programme et production	6'958
Charges pour	r programme	<u> </u>
4260	Travaux du groupe	
4270	Charges pour droits et licences du groupe	
4200	Charges de matières du groupe	
	ers pour les programmes	6'958
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
4060	Travaux de tiers	
4021	Droits d'auteurs	1'825
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4000	Charges de matières	-
Chiffre d'affa	aires	-
<u>Déductions</u>	sur les produits	<u> </u>
3999 Correc	tions sur publicité propre	-
3990 Autres	déductions sur les produits	<u> </u>
3950 Pertes sur clients		<u> </u>
3930 Commi	ssion d'agence et d'intermédiaires	-
3910 Redeva	ance de concession OFCOM	
3900 Escom	ptes et rabais	<u>-</u>
Produits bru	t	-
3800 Variation	ons de stocks de produits en cours	<u>-</u>
Produits div	ers	<u>-</u>
	produits divers	
	ions d'actifs immobilisés	-
Produits de la mise à disposition du personnel		<u> </u>
3620 Produits de manifestations		<u>-</u>
	s de la publicité sur internet	<u> </u>
3600 Ventes	de marchandises	

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600 Charges de marchandises	
4610 Charges pour internet	
4620 Charges pour manifestations	2'750
4690 Charges de matières et prestations diverses	
Autres charges de matières et prestations	2'750
Charges de matières et prestations	2'750
4700 Charges direct d'achat	-
4900 Déductions obtenues sur charges	-
Charges pour programmes, matières et prestations nette	9'708
Marge brute	-9'708
5000 Salaires	-
5700 Charges sociales	-
5720 Prévoyance professionnelle	-
5810 Formation et formation continue	-
5820 Indemnités effectives	-
5870 Autres charges de personnel	-
5900 Employés temporaires	-
Charges de personnel	-
6000 Charges de locaux	2'045
6100 Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200 Charges de véhicules	-
6300 Assurances choses, droits, taxes	265
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	
6600 Publicité	<u> </u>
6700 Autres charges d'exploitation	<u> </u>
6710 Charges pour TVA non récupérable	<u>-</u>
6900 Amortissements	3'000
Autres charges d'exploitation	7'685
Charges d'exploitation	7'685
Résultat d'exploitation	-17'393

### Compte de résultat 1er trimestre 2008

7400 Produits de placements financiers auprès de sociétés t	ierces <u>-</u>
7401 Produits de placements financiers auprès de sociétés de	du groupe
7402 Produits de placements financiers auprès des actionna	ires
7410 Charges sur placements financiers auprès de tiers	<u> </u>
7411 Charges sur placements financiers auprès du groupe	
7412 Charges de placements financiers auprès des actionna	aires -
Résultat des placements financiers	<u> </u>
8000 Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	
8010 Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	
8020 Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	
Subventions OFCOM	-
8100 Contributions Canton	
8110 Contributions Commune	16'943
8120 Contributions Institutions (ex. églises)	
8130 Contributions de privés et d'associations	450
Contributions	17'393
Contributions	17 000
Subventions et contributions	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill	- - -
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees	- - -
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees  8320 Amendes, sanctions, violation du droit	- - -
8290 Autres produits exceptionnels 8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit 8390 Autres charges exceptionnels	- - -
8290 Autres produits exceptionnels 8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit 8390 Autres charges exceptionnels  Résultat exceptionnel	- - -

**Actifs** CHF

1000 Liquidit	és et titres	
1100	Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	
1110	Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	
Créances rés	ultant des ventes et des prestations	
1140	Autres créances à court terme envers des tiers	
1150	Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe groupe	
1160	Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	
Autres créand	ces à court terme	
1170 Créanc	es envers des institutions publiques	
1200 Stocks		
1280 Produc	tions en cours	
1300	Charges constatées d'avance	
1310	Produits à recevoir	
1311	Quote-part de la redevance OFCOM	
Actifs de régu	llarisation	
Actifs circula	note.	
Actiis circuit	ants	
1410	Autres placements à long terme	
1 <i>4</i> 20	Participations	
1430	Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	
1440	Créances à long terme envers des tiers	
1450	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	
1460	Créances à long terme envers des actionnaires	
mmobilisatio	ns financières	
1510	Mobilier	
1519	AC mobilier	
1520	Matériel informatique	
1525	AC matériel informatique	
1526	Logiciels	
1529	AC logiciels	
1530	Véhicules	
1539	AC véhicules	
1570	Équipements et installations	
1579	AC équipements et installations	
1590	Autres immobilisations corporelles meubles	
1599	AC autres immobilisations corporelles meubles	
mmobilisatio	ns corporelles meubles	

### Bilan 1er trimestre 2008

1600	Bâtiments d'exploitation	
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	
1609	AC bâtiments d'exploitation	
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	
1689	AC Immeubles réévalués	
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisation	ns corporelles immeubles	-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisation	ns incorporelles	-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	
1850	Capital-actions non libéré	
Charges activ	rées et comptes d'actif de correction de valeur	-
1900 Actifs h	ors exploitation	-
Actifs immob	pilisés	_
Actifs		-

#### **Passifs**

Passifs		-
Capitaux pro	ppres	-
2991 Bénéfic	ce / Perte de l'exercice	
	ce reporté / Perte reportée	
Réserves		-
2910	Autres réserves	
2903	Réserve de réévaluation	
2901	Réserve pour actions propres	
2900	Réserve générale	
2800 Capital	propre	
Dettes a long	g terme	<del>-</del>
Dettes à long		_
2700 Dettes	hors exploitation	-
Provisions à I	-	-
2690	Autres Provisions à long terme	
2680	Provision OFCOM à long terme	-
Autres dettes		-
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	-
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	-
2500 2500	Autres dettes à long terme à des tiers	-
2400 Dettes	financières à long terme	
Dettes à cou	rt terme	-
Passifs de ré	guiansation	-
2310	Produits constatés d'avance	
2300	Charges à payer	
Autres dettes	à court terme	-
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	
2200 Dettes	envers des institutions publiques	
2170 Dettes	envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2100 Dettes	bancaires à court terme	-
Dettes à cour	t terme résultant d'achats et de prestations de service	-
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	
2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	-

	3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
	3010	Parrainage brut acquis de manière directe	
	3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Public	ité et pa	rrainage brut acquis de manière directe	-
	3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
	3110	Parrainage brut acquis par un tiers	_
	3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	
Public	ité et pa	rrainage brut acquis par un tiers	-
	3200	Publicité brute groupe	-
	3210	Parrainage brut groupe	
Public	ité et pa	rrainage brut groupe	-
3700	Publicite	é propre	-
3951	Pertes r	éalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	
Public	ité et p	arrainage brut	-
	3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	
	3301	Produits générés par des jeux	
	3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	_
	3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
	3330	Produits issus de la location à des tiers	-
	3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
	3340	Commission à des tiers	-
Autres	Produit	ts provenant de tiers	-
	3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
	3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	
	3430	Produits résultant de locations au groupe	_
	3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
	3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	
Autres	Produit	ts provenant du groupe	-
Autro	s Produ	ite	
Aune	3 1 1 UUU	nto	

3600 Ventes	de marchandises	-
3610 Produit	s de la publicité sur internet	
3620 Produit	s de manifestations	-
3670 Produit	s de la mise à disposition du personnel	<u>-</u>
3680 Aliénat	ions d'actifs immobilisés	<u> </u>
3690 Autres	produits divers	
Produits div	ers	-
3800 Variatio	ons de stocks de produits en cours	_
	·	
Produits bru	t	-
3900 Escom	ptes et rabais	
3910 Redeva	ance de concession OFCOM	
3930 Commi	ssion d'agence et d'intermédiaires	
3950 Pertes	sur clients	
3990 Autres	déductions sur les produits	-
3999 Correct	tions sur publicité propre	-
Déductions :	sur les produits	-
-	•	
Chiffre d'affa	sires	
	alles	<b>-</b>
4000	Charges de matières	_
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	-
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
	ers pour les programmes	6'958
4200	Charges de matières du groupe	
4270	Charges pour droits et licences du groupe	
4260	Travaux du groupe	
Charges pour		
	ır programme et production	
- Inal yes pot	ii programme et production	6'958

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600 Charges de marchandises	<u> </u>
4610 Charges pour internet	<u> </u>
4620 Charges pour manifestations	2'750
4690 Charges de matières et prestations diverses	<u> </u>
Autres charges de matières et prestations	2'750
Charges de matières et prestations	2'750
4700 Charges direct d'achat	-
4900 Déductions obtenues sur charges	
Charges pour programmes, matières et prestations nette	9'708
Marge brute	-9'708
5000 Salaires	-
5700 Charges sociales	-
5720 Prévoyance professionnelle	-
5810 Formation et formation continue	-
5820 Indemnités effectives	-
5870 Autres charges de personnel	
5900 Employés temporaires	
Charges de personnel	<u>-</u>
6000 Charges de locaux	2'045
6100 Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200 Charges de véhicules	-
6300 Assurances choses, droits, taxes	265
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600 Publicité	
6700 Autres charges d'exploitation	-
6710 Charges pour TVA non récupérable	-
6900 Amortissements	3'000
Autres charges d'exploitation	7'685
Charges d'exploitation	7'685
Résultat d'exploitation	-17'393

7400 Prod	luits de placements financiers auprès de sociétés tierces	
7401 Prod	Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	
7402 Prod	2 Produits de placements financiers auprès des actionnaires	
7410 Cha	rges sur placements financiers auprès de tiers	
7411 Cha	rges sur placements financiers auprès du groupe	
7412 Cha	rges de placements financiers auprès des actionnaires	<u>-</u>
Résultat de	s placements financiers	<u>-</u> .
8000	Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	_
8010	Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	
8020	Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	
	,	
Subventions		
8100	Contributions Canton	40040
8110	Contributions Commune	16'943
8120	Contributions Institutions (ex. églises)	450
8130	Contributions de privés et d'associations	450
Contribution		
Contribution Contribution	S	17'393
	s et contributions	17'393 17'393
Subvention		
Subvention 8290 Autres	s et contributions	
8290 Autres 8300 Amort	s et contributions s produits exceptionnels	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort	s et contributions s produits exceptionnels issements exceptionnels	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort	s et contributions s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana	s et contributions s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana 8320 Amen	s et contributions s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill gementfees	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana 8320 Amen 8390 Autres	s et contributions  s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill gementfees des, sanctions, violation du droit s charges exceptionnels	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana 8320 Amen	s et contributions  s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill gementfees des, sanctions, violation du droit s charges exceptionnels	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana 8320 Amen 8390 Autres Résultat ex	s et contributions  s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill gementfees des, sanctions, violation du droit s charges exceptionnels	
8290 Autres 8300 Amort 8301 Amort 8302 Amort 8310 Mana 8320 Amen 8390 Autres Résultat ex	s et contributions  s produits exceptionnels issements exceptionnels issements nouvelles technologies (LRTV art. 58) issements du Goodwill gementfees des, sanctions, violation du droit s charges exceptionnels ceptionnel	

**Actifs** CHF

1000 Liquidit	és et titres	
1100	Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	
1110	Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	
Créances rés	ultant des ventes et des prestations	
1140	Autres créances à court terme envers des tiers	
1150	Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe groupe	
1160	Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	
Autres créand	ces à court terme	
1170 Créanc	es envers des institutions publiques	
1200 Stocks		
1280 Produc	tions en cours	
1300	Charges constatées d'avance	
1310	Produits à recevoir	
1311	Quote-part de la redevance OFCOM	
Actifs de régu	ularisation	
Actifs circula	ante	
Actiis circuit	ants	
1410	Autres placements à long terme	
1 <i>4</i> 20	Participations	
1430	Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	
1440	Créances à long terme envers des tiers	
1450	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	
1460	Créances à long terme envers des actionnaires	
mmobilisatio	ns financières	
1510	Mobilier	
1519	AC mobilier	
1520	Matériel informatique	
1525	AC matériel informatique	
1526	Logiciels	
1529	AC logiciels	
1530	Véhicules	
1539	AC véhicules	
1570	Équipements et installations	
1579	AC équipements et installations	
1590	Autres immobilisations corporelles meubles	
1599	AC autres immobilisations corporelles meubles	
mmobilisatio	ns corporelles meubles	

### Bilan 2ème trimestre 2008

1600	Bâtiments d'exploitation	
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	
1609	AC bâtiments d'exploitation	
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	
1689	AC Immeubles réévalués	
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisation	ns corporelles immeubles	-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisation	ns incorporelles	-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	
1850	Capital-actions non libéré	
Charges activ	rées et comptes d'actif de correction de valeur	-
1900 Actifs h	ors exploitation	-
Actifs immol	pilisés	-
<b>Actife</b>		
ACTITS		

#### **Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	
Dettes à co	urt terme résultant d'achats et de prestations de service	-
2100 Dette	s bancaires à court terme	-
2170 Dette	s envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2200 Dette	s envers des institutions publiques	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	
Autres dette	es à court terme	-
2300	Charges à payer	
2310	Produits constatés d'avance	
Passifs de ı	égularisation	-
Dettes à co	ourt terme	-
2011.0 <u>0 u 00</u>	NAT TO THIS	
2400 Dotto	a financièrea è long torma	
2500 2500	s financières à long terme  Autres dettes à long terme à des tiers	
2550	5	
2560	3 ,	
2570	·	
	es à long terme	_
2680		
2690	Ü	
	à long terme	
	s hors exploitation	
2700 Delle	s nois exploitation	
Dettes à lo	ng terme	-
2800 Capit	al propre	
2900	Réserve générale	
2901	Réserve pour actions propres	
2903	Réserve de réévaluation	
2910	Autres réserves	
Réserves		-
2990 Béné	fice reporté / Perte reportée	
2991 Béné	fice / Perte de l'exercice	
Capitaux p	ropres	-
Passifs		-

3000	Publicité brute acquise de manière directe	
3010	Parrainage brut acquis de manière directe	
3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	
Publicité et p	arrainage brut acquis de manière directe	-
3100	Publicité brute acquise par un tiers	_
3110	Parrainage brut acquis par un tiers	
3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	
Publicité et p	arrainage brut acquis par un tiers	-
3200	Publicité brute groupe	
3210	Parrainage brut groupe	
Publicité et p	arrainage brut groupe	-
3700 Publici	té propre	-
3951 Pertes	réalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	-
Publicité et	parrainage brut	-
3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	
3301	Produits générés par des jeux	-
3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	-
3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
3330	Produits issus de la location à des tiers	_
3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	
3340	Commission à des tiers	
Autres Produ	its provenant de tiers	-
3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	
3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	
3430	Produits résultant de locations au groupe	
3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	
3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	
Autres Produ	its provenant du groupe	
Autres Prod	uits	

3600 Ventes	de marchandises	-
3610 Produit	s de la publicité sur internet	<u>-</u>
3620 Produit	s de manifestations	<u>-</u>
3670 Produit	s de la mise à disposition du personnel	<u>-</u>
3680 Aliénati	ions d'actifs immobilisés	<u>-</u>
3690 Autres	produits divers	
Produits dive	ers	-
3800 Variatio	ons de stocks de produits en cours	_
	·	
Produits bru	t	<u> </u>
3900 Escom	ptes et rabais	-
3910 Redeva	ance de concession OFCOM	<u>-</u>
3930 Commi	ssion d'agence et d'intermédiaires	<u>-</u>
3950 Pertes sur clients		<u>-</u>
3990 Autres déductions sur les produits		<u>-</u>
3999 Correct	tions sur publicité propre	<u> </u>
Déductions s	sur les produits	_
	sui les produits	
Obitton allatta		
Chiffre d'affa	ilres	<u>-</u>
4000	Charres de matières	
4000	Charges de matières	41400
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021 4060	Droits d'auteurs	1'825
4090 4090	Travaux de tiers	4'000
	Autres charges de tiers pour les programmes ers pour les programmes	6'958
·		0 930
4200	Charges de matières du groupe	
4270	Charges pour droits et licences du groupe	
4260	Travaux du groupe	<del>-</del> _
Charges pour	rprogramme	<u>-</u>
Charges pou	r programme et production	6'958

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600 Charges de marchandises	
4610 Charges pour internet	
4620 Charges pour manifestations	2'750
4690 Charges de matières et prestations diverses	
Autres charges de matières et prestations	2'750
Charges de matières et prestations	2'750
4700 Charges direct d'achat	-
4900 Déductions obtenues sur charges	-
Charges pour programmes, matières et prestations nette	9'708
Marge brute	-9'708
5000 Salaires	-
5700 Charges sociales	-
5720 Prévoyance professionnelle	-
5810 Formation et formation continue	-
5820 Indemnités effectives	-
5870 Autres charges de personnel	-
5900 Employés temporaires	<u>-</u>
Charges de personnel	-
6000 Charges de locaux	2'045
6100 Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200 Charges de véhicules	-
6300 Assurances choses, droits, taxes	265
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	
6600 Publicité	<u> </u>
6700 Autres charges d'exploitation	<u> </u>
6710 Charges pour TVA non récupérable	<u>-</u>
6900 Amortissements	3'000
Autres charges d'exploitation	7'685
Charges d'exploitation	7'685
Résultat d'exploitation	-17'393

7400 Produits de placements financiers auprès de sociétés t	ierces <u>-</u>
7401 Produits de placements financiers auprès de sociétés d	du groupe
7402 Produits de placements financiers auprès des actionna	ires
7410 Charges sur placements financiers auprès de tiers	
7411 Charges sur placements financiers auprès du groupe	
7412 Charges de placements financiers auprès des actionna	ires -
Résultat des placements financiers	<u> </u>
8000 Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	<u> </u>
8010 Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	
8020 Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	
Subventions OFCOM	-
8100 Contributions Canton	
8110 Contributions Commune	16'943
8120 Contributions Institutions (ex. églises)	
8130 Contributions de privés et d'associations	450
Contributions	17'393
Contributions	17 000
Subventions et contributions	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill	17'393
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill	- - -
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees	- - -
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees  8320 Amendes, sanctions, violation du droit	- - -
8290 Autres produits exceptionnels 8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit 8390 Autres charges exceptionnels	- - -
Subventions et contributions  8290 Autres produits exceptionnels  8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees  8320 Amendes, sanctions, violation du droit  8390 Autres charges exceptionnels  Résultat exceptionnel	- - -

**Actifs** CHF

1000 Liquidit	és et titres	
1100	Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	
1110	Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	
Créances rés	ultant des ventes et des prestations	
1140	Autres créances à court terme envers des tiers	
1150	Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe groupe	
1160	Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	
Autres créand	ces à court terme	
1170 Créanc	es envers des institutions publiques	
1200 Stocks		
1280 Produc	tions en cours	
1300	Charges constatées d'avance	
1310	Produits à recevoir	
1311	Quote-part de la redevance OFCOM	
Actifs de régu	llarisation	
Actifs circula	note.	
Actiis circuit	ants	
1410	Autres placements à long terme	
1 <i>4</i> 20	Participations	
1430	Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	
1440	Créances à long terme envers des tiers	
1450	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	
1460	Créances à long terme envers des actionnaires	
mmobilisatio	ns financières	
1510	Mobilier	
1519	AC mobilier	
1520	Matériel informatique	
1525	AC matériel informatique	
1526	Logiciels	
1529	AC logiciels	
1530	Véhicules	
1539	AC véhicules	
1570	Équipements et installations	
1579	AC équipements et installations	
1590	Autres immobilisations corporelles meubles	
1599	AC autres immobilisations corporelles meubles	
mmobilisatio	ns corporelles meubles	

### Bilan 3ème trimestre 2008

1600	Bâtiments d'exploitation	
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	
1609	AC bâtiments d'exploitation	
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	
1689	AC Immeubles réévalués	
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	-
Immobilisation	ns corporelles immeubles	-
1770	Goodwill	-
1790	Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisation	ns incorporelles	-
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	-
1840	Autres charges activées	
1850	Capital-actions non libéré	
Charges activ	rées et comptes d'actif de correction de valeur	-
1900 Actifs h	nors exploitation	-
Actifs immol	hilisés	_
7.00.0		
Actifs		-

#### **Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	
Dettes à co	urt terme résultant d'achats et de prestations de service	-
2100 Dette	s bancaires à court terme	-
2170 Dette	s envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2200 Dette	s envers des institutions publiques	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	
Autres dette	es à court terme	-
2300	Charges à payer	
2310	Produits constatés d'avance	
Passifs de ı	égularisation	-
Dettes à co	ourt terme	-
2011.0 <u>0 ti 00</u>	NAT TO THIS	
2400 Dotto	a financièrea è long torma	
2500 2500	s financières à long terme  Autres dettes à long terme à des tiers	
2550	5	
2560	5 ,	
2570	·	
	es à long terme	_
2680		
2690	Ü	
	à long terme	
	s hors exploitation	
2700 Delle	s nois exploitation	
Dettes à lo	ng terme	-
2800 Capit	al propre	
2900	Réserve générale	
2901	Réserve pour actions propres	
2903	Réserve de réévaluation	
2910	Autres réserves	
Réserves		-
2990 Béné	fice reporté / Perte reportée	
2991 Béné	fice / Perte de l'exercice	
Capitaux p	ropres	-
Passifs		-

	3000	Publicité brute acquise de manière directe	-
	3010	Parrainage brut acquis de manière directe	
	3090	Escomptes et rabais sur acquisition directe	-
Public	ité et pa	rrainage brut acquis de manière directe	-
	3100	Publicité brute acquise par un tiers	-
	3110	Parrainage brut acquis par un tiers	
	3190	Escomptes et rabais accordés sur acquisition par un tiers	-
Public	ité et pa	rrainage brut acquis par un tiers	-
	3200	Publicité brute groupe	-
	3210	Parrainage brut groupe	
Public	ité et pa	rrainage brut groupe	-
3700	Publicite	é propre	-
3951	Pertes r	éalisées sur créances résultant de la vente de publicité et de sponsoring	
Public	ité et p	arrainage brut	-
	3300	Produits des taxes perçus auprès des téléspectateurs / auditeurs	_
	3301	Produits générés par des jeux	_
	3310	Produits résultant de la production de spots pour des tiers	_
	3320	Produits résultant des ventes de droits et de licences à des tiers	-
	3330	Produits issus de la location à des tiers	-
	3331	Produits de la location du réseau d'émetteurs à tiers	-
	3340	Commission à des tiers	-
Autres	Produit	ts provenant de tiers	-
	3410	Produits résultant de la production de spots pour le groupe	-
	3420	Produits de vente de droits et de licences au groupe	
	3430	Produits résultant de locations au groupe	-
	3431	Produits de la location du réseau d'émetteurs au groupe	-
	3440	Commissions d'agences sociétés du groupe	
Autres	Produit	ts provenant du groupe	-
Autro	s Produ	iite	
Aune	3 1 1 UUU	iii o	

3600 Ventes	de marchandises	-
3610 Produit	s de la publicité sur internet	
3620 Produit	s de manifestations	-
3670 Produit	s de la mise à disposition du personnel	<u>-</u>
3680 Aliénat	ions d'actifs immobilisés	<u> </u>
3690 Autres	produits divers	
Produits div	ers	-
3800 Variatio	ons de stocks de produits en cours	_
	·	
Produits bru	ıt	-
3900 Escom	ptes et rabais	-
3910 Redeva	ance de concession OFCOM	-
3930 Commi	ission d'agence et d'intermédiaires	-
3950 Pertes	sur clients	-
3990 Autres	déductions sur les produits	<u> </u>
3999 Correct	tions sur publicité propre	-
Déductions :	sur les produits	-
-	•	
Chiffre d'affa	niron.	
	alles	<u>-</u>
4000	Charges de matières	-
4020	Charges pour droits et licences	1'133
4021	Droits d'auteurs	1'825
4060	Travaux de tiers	
4090	Autres charges de tiers pour les programmes	4'000
Charges de ti	iers pour les programmes	6'958
4200	Charges de matières du groupe	
4270	Charges pour droits et licences du groupe	
4260	Travaux du groupe	-
Charges pour		-
Charges pou	ur programme et production	6'958
-		0 330

4400 Commission d'agences et d'intermédiaires du groupe	
4600 Charges de marchandises	-
4610 Charges pour internet	-
4620 Charges pour manifestations	2'750
4690 Charges de matières et prestations diverses	-
Autres charges de matières et prestations	2'750
Charges de matières et prestations	2'750
4700 Charges direct d'achat	_
4900 Déductions obtenues sur charges	
	01700
Charges pour programmes, matières et prestations nette	9'708
Marge brute	-9'708
5000 Salaires	-
5700 Charges sociales	-
5720 Prévoyance professionnelle	<u>-</u>
5810 Formation et formation continue	
5820 Indemnités effectives	
5870 Autres charges de personnel	<u>-</u>
5900 Employés temporaires	-
Charges de personnel	-
6000 Charges de locaux	2'045
6100 Entretien, réparations, remplacements	2'375
6200 Charges de véhicules	_
6300 Assurances choses, droits, taxes	265
6400 Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	-
6500 Charges d'administration et d'informatique	
6610 Charges d'acquisition sociétés du groupe	-
6600 Publicité	-
6700 Autres charges d'exploitation	-
6710 Charges pour TVA non récupérable	-
6900 Amortissements	3'000
Autres charges d'exploitation	7'685
Charges d'exploitation	7'685
Résultat d'exploitation	-17'393

7400 Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	
7400 Produits de placements financiers auprès de sociétés tierces	
7401 Produits de placements financiers auprès de sociétés du groupe	
7402 Produits de placements financiers auprès des actionnaires	
7410 Charges sur placements financiers auprès de tiers	
7411 Charges sur placements financiers auprès du groupe	<u> </u>
7412 Charges de placements financiers auprès des actionnaires	
Résultat des placements financiers	-
·	
8000 Quote-part de la redevance (LRTV art. 40)	-
8010 Soutien à la diffusion (LRTV art. 57)	-
8020 Nouvelles technologies (LRTV art. 58)	-
Subventions OFCOM	-
8100 Contributions Canton	-
8110 Contributions Commune	16'943
8120 Contributions Institutions (ex. églises)	-
8130 Contributions de privés et d'associations	450
Contributions	17'393
Subventions et contributions	17'393
Oubvertions of contributions	
8290 Autres produits exceptionnels	
8300 Amortissements exceptionnels	<u>-</u>
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)	- - -
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill	- - -
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees	- - - -
8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit	- - - - -
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees	- - - - - - -
8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit	- - - - - - -
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees  8320 Amendes, sanctions, violation du droit  8390 Autres charges exceptionnels	- - - - - - - -
8300 Amortissements exceptionnels  8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58)  8302 Amortissements du Goodwill  8310 Managementfees  8320 Amendes, sanctions, violation du droit  8390 Autres charges exceptionnels	- - - - - - -
8300 Amortissements exceptionnels 8301 Amortissements nouvelles technologies (LRTV art. 58) 8302 Amortissements du Goodwill 8310 Managementfees 8320 Amendes, sanctions, violation du droit 8390 Autres charges exceptionnels  Résultat exceptionnel	- - - - - - -

**Actifs** CHF

1000 Liquidit	és et titres	
1100	Créances résultant de ventes et de prestations envers des tiers	
1110	Créances résultant de ventes et de prestations envers des sociétés du groupe	
Créances rés	ultant des ventes et des prestations	
1140	Autres créances à court terme envers des tiers	
1150	Autres créances à court terme envers des sociétés du groupe groupe	<u> </u>
1160	Autres créances à court terme résultant de prestations envers des actionnaires	<u> </u>
Autres créand	ces à court terme	
1170 Créand	es envers des institutions publiques	
1200 Stocks		
1280 Produc	tions en cours	
1300	Charges constatées d'avance	
1310	Produits à recevoir	
1311	Quote-part de la redevance OFCOM	
Actifs de régu	ularisation	
Actifs circula	ants	
1410	Autres placements à long terme	<del></del>
1420	Participations	
1430	Fonds Provision OFCOM à long terme (Compte bloqué)	
1440	Créances à long terme envers des tiers	
1450	Créances à long terme envers des sociétés du groupe	
1460	Créances à long terme envers des actionnaires	
Immobilisatio	ns financières	
1510	Mobilier	
1519	AC mobilier	
1520	Matériel informatique	
1525	AC matériel informatique	
1526	Logiciels	
1529	AC logiciels	
1530	Véhicules	
1539	AC véhicules	
1570	Équipements et installations	
1579	AC équipements et installations	
1590	Autres immobilisations corporelles meubles	
1599	AC autres immobilisations corporelles meubles	
Immobilisatio	ns corporelles meubles	<del></del>

### Bilan 4ème trimestre 2008

	<del></del>	
1600	Bâtiments d'exploitation	-
1608	Acomptes bâtiments d'exploitation	
1609	AC bâtiments d'exploitation	-
1610	Installations réseau d'émetteurs	
1618	Acomptes installations réseau d'émetteurs	
1619	AC installations réseau d'émetteurs	
1620	Nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1628	Acomptes nouvelles technologies (LRTV Art. 58)	
1629	AC nouvelles technologies	
1680	Immeubles réévalués	
1689	AC Immeubles réévalués	
1690	Autres immobilisations corporelles immeubles	
1698	Acomptes autres immobilisations corporelles immeubles	
1699	AC autres immobilisations corporelles immeubles	
Immobilisatio	ons corporelles immeubles	
1770	Goodwill	
1790	Autres immobilisations incorporelles	
Immobilisatio	ons incorporelles	
1800	Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation	
1840	Autres charges activées	
1850	Capital-actions non libéré	
Charges activ	vées et comptes d'actif de correction de valeur	
1900 Actifs h	hors exploitation	
Actifs immo	bilisés	
Actifs		-

#### **Passifs**

2000	Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	
2050	Dettes résultant d'achats et de prestations de service envers des sociétés du groupe	
Dettes à cou	rt terme résultant d'achats et de prestations de service	-
2100 Dettes	bancaires à court terme	-
2170 Dettes	envers des institutions de prévoyance professionnelle	-
2200 Dettes	envers des institutions publiques	-
2210	Autres dettes à court terme envers des tiers	
2250	Autres dettes à court terme envers le groupe	
2260	Autres dettes à court terme actionnaires	
Autres dettes	à court terme	-
2300	Charges à payer	
2310	Produits constatés d'avance	
Passifs de ré	gularisation	-
Dettes à cou	irt tormo	
Delles a col	int terme	
	financières à long terme	
2500	Autres dettes à long terme à des tiers	
2550	Autres dettes à long terme envers des sociétés du groupe	
2560	Autres dettes à long terme envers des actionnaires	
2570	Dettes à long terme envers des institutions de prévoyance professionnelle	
Autres dettes	s à long terme	-
2680	Provision OFCOM à long terme	
2690	Autres Provisions à long terme	
Provisions à	long terme	-
2700 Dettes	hors exploitation	-
Dettes à lon	g terme	-
2800 Capita	Incore	
2900	Réserve générale	-
2901	Réserve pour actions propres	-
2903	Réserve de réévaluation	
2910	Autres réserves	
Réserves		-
2990 Bénéfi	ce reporté / Perte reportée	
	ce / Perte de l'exercice	
Capitaux pro	opres	-
Passifs		-